

DEFENSE



MILITARY POLICE
GROUP

Le : 31 JUL. 2012
N°MITS : 12-00382413
Page(s) : 1 Rapport
Arch: 5 ans

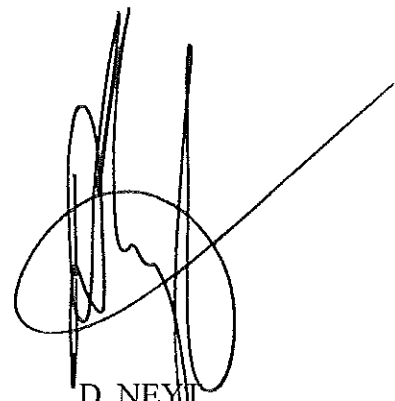
Au SLPPT 8

OBJET : Rapport trimestriel SLPPT du Det A et EM du MP Gp

Ref : ACWB-GID-WRKPR-002/Rev 000

1. Synthèse : Rédaction du rapport trimestriel SLPPT.
2. Veuillez trouver en annexe le rapport trimestriel du MP Gp .
3. Liste des annexes :
Annexe A : Rapport trimestriel de Avr - Jun 12

Bn QG EM Det - QHE	
Bn HK Def St - KKE	
IN	02 AUG. 2012
OUT	
Comd	RSM
S1	SSM
S2-S3	Srt
S4	SLPPT 08
ASE	UTE 06
Fac Mgt	Mess 4100
Infra	ROLIN
TSS CIS	


D. NEYI
Maj
Chef de Corps

Copie : AsPrev, EXO

Correspondant : Jean-Pascal Jaminon
Premier Sergent-chef
Tel : 02/701.48.07 ou 9-2400-4807
Fax : 02/701.46.85 ou 9-2400-4685
E-mail: Jean-Pascal.jaminon@mil.be



MILITARY POLICE GROUP
Quartier Reine Elisabeth
Rue d'Evere
1140 BRUXELLES

F:\Data D\prevention\rapport trimestriel\Note .doc

.be

RAPPORT TRIMESTRIEL

MILITARY POLICE GROUP (DET A, EM)

Période Avr 12 - Jun 12

1. Identification de la SLPPT
 - 1.1. GptQu Nr 8
 - 1.2. Unités appartenant au GptQu
2. Rapport trimestriel par unité

Nom de l'unité, MP Gp

1. Informations sur les activités de la SLPPT.

Informations sur les activités de la SLPPT.

Mentionnez ici les actions que la SLPPT a entreprises.

- Néant

2. Recherches dans le cadre du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

- A. Lunettes de protection pour motocycliste MP : le dossier est en cours.
- B. Port de chaussures basses durant le Sv MP : ce dossier a fait l'objet d'un point particulier lors de la réunion de la commission consultative des tenues (CCT) le 27 Avr 12. Les conclusions et recommandations de la CCT sont présentées au CHOD pour décision.
- C. Jul 12 : Livraison des nouvelles tenues moto et distribution aux Pers du MP Gp.

3. Recherche des risques.

Les fiches de fonction en français pour le Pers de l'EM ont été envoyées pour signature par le SLPPT B. (toujours en attente de la signature)

4. Examen des accidents, incidents et accidents avec dommages.

4.1. Analyse des fiches d'accidents et des rapports.

	Période concernée	Depuis 01 Jan	An passé
Accidents graves	0	0	0
Autres	0	0	6
Incidents	0	0	0
Accidents avec dommages	2	3	3

4.2. Endroit des accidents.

	Période concernée		Depuis 01 Jan		An passé	
	Nombre	Nombre de jours	Nombre	Nombre de jours	Nombre	Nombre de jours
Sur le lieu de travail	0	0	0	0	2	14
Pendant Man/Ex	0	0	1	7	0	0
Sur le chemin vers le travail/le domicile	1	50	1	50	1	5
Pendant le sport	1	52	1	52	3	25

5. Mesures de prévention prises

5.1. Causes et mesures de prévention.

- Néant

5.2. Evolution des taux de fréquence et de gravité des accidents.

	Période concernée	Depuis 01 Jan	An passé
Taux de gravité	2,85	2,92	2,42
Taux de fréquence	18,60	27,90	58,3

Taux de gravité =
$$\frac{(\text{nombre de jours chômés} + \text{nombre de jours forfaitaires}(205)) \times 1000}{\text{Nombre total d'heures d'exposition par année}(107502)}$$

Taux de fréquence =
$$\frac{\text{nombre d'accidents} \times 1.000.000}{\text{Nombre total d'heures d'exposition par année}}$$

6. Plan Local de Prévention (PLP)

6.1. Options pour la réalisation du PLP.

- *Besoins en pictogrammes par le bloc 10 et 24 bis ont été envoyés au SLPPT 8.*

6.2. Réalisations dans le cadre du PLP.

- *Briefing de sécurité aux nouveaux membres de l'unité (3 Pers).*
- *Fiche de poste de travail : signature des motocyclistes MP escortant la randonnée du 29 Avr 12.*
- *Reçu boîte de secours pour les motos.*

7. Commentaires sur les modifications des documents suivants

7.1. L'organigramme.

- *Inchangé*

7.2. Les permis d'exploitation et les conditions d'exploitation imposées.

7.3. Les rapports de la délégation du CCB, chargée de l'examen des causes d'un accident, d'un incident ou d'un empoisonnement grave.

- *Néant*

7.4. Les attestations, procès-verbaux et rapports rédigés par des organismes agréés.

- *Inspection trimestrielle engins de levage : Néant*
- *Inspection Engins dangereux : Néant*
- *Inspection Mat anti incendie autre que extincteurs : 03 Fev 12*
- *Inspection basse tension : Néant*

7.5. Des suggestions du service anti-incendie compétent.

- *Néant*

7.6. Nouvelles directives.

- *Néant*